

THE HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-94

PROJET DE LOI C-94

An Act to amend and enact provisions related to the Petroleum Administration Act, the National Energy Board Act, the Foreign Investment Review Act, the Canada Business Corporations Act, the Petro-Canada Act, the Energy Supplies Emergency Act, 1979 and the Oil Substitution and Conservation Act; to repeal the Energy Supplies Emergency Act; to amend An Act to amend the Petroleum Administration Act and the Energy Supplies Emergency Act; to amend the Adjustment of Accounts Act; and to enact the Petroleum Incentives Program Act, the Canadian Ownership and Control Determination Act, the Energy Monitoring Act and the Motor Vehicle Fuel Consumption Standards Act

Loi modifiant la Loi sur l'administration du pétrole, la Loi sur l'Office national de l'énergie, la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, la Loi sur la Société Petro-Canada, la Loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie et la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et édictant des dispositions se rattachant à ces lois; abrogeant la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie; modifiant la Loi modifiant la Loi sur l'administration du pétrole et la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie; modifiant la Loi sur la régularisation des comptes, et édictant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, la Loi sur la détermination de la participation et du contrôle canadiens, la Loi sur la surveillance du secteur énergétique et la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles

Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète :

SHORT TITLE

TITRE ABRÉGÉ

Short title

1. This Act may be cited as the *Energy Security Act, 1982*.

5

1. *Loi de 1982 sur la sécurité énergétique.*

Titre abrégé